

Déroulé des Assemblées de circonscription

Première vague - 7 au 15 décembre 2026

Rappel, cette première vague concerne l'ensemble des circonscriptions législatives de la France hexagonale et des Français·es de l'étranger à l'exception de celles où le ou la député·e sortant·e soutient la candidature de Jean-Luc Mélenchon au 7 novembre 2026.

Avant le début de l'Assemblée de circonscription

- Les animateur·rices des groupes d'action certifiés de la circonscription créent au plus tard le 29 novembre 2026 via le formulaire dédié un événement « Assemblée de circonscription » sur Action populaire en indiquant la circonscription concernée, la date, l'heure et le lieu de l'Assemblée de circonscription. Les Assemblées de circonscription seront validées et mises en ligne sur Action populaire par le Pôle des groupes d'action.

- Imprimez des feuilles d'émargement renseignant le nom, prénom, téléphone et mail des participant·es, ainsi que des exemplaires de la Charte d'engagement des candidat·es investi·es par la France insoumise pour les distribuer aux participant·es de votre Assemblée de circonscription.

Les Assemblées de circonscription sont ouvertes à l'ensemble des membres des groupes d'action certifiés de la circonscription inscrit·es avant le 7 novembre 2026. Un·e insoumis·e ne peut participer qu'à une seule Assemblée de circonscription.

À l'entrée de la salle, les participant·es de l'Assemblée devront signer une feuille d'émargement en y indiquant leurs noms, prénoms, code postal, e-mail utilisé pour se connecter à Action populaire. Une animatrice et un animateur, d'au moins deux groupes d'action certifiés de la circonscription (lorsque plusieurs groupes d'action certifiés existent dans la circonscription) veilleront à ce que la feuille d'émargement soit bien remplie par tou·tes. Cette feuille d'émargement devra être prise en photo ou scannée et jointe au formulaire de remontées des Assemblées de circonscription destiné au Comité électoral.

Étape n°1 : Introduction - 10 minutes

Désignation au consensus de l'équipe d'animation (une proposition de composition d'équipe d'animation peut être faite par les animateur·rices des groupes d'action certifiés de la circonscription initiateur·rices de l'Assemblée de circonscription). Elle est composée de quatre participant·es, à parité, issu·es d'au moins deux groupes d'action certifiés de la circonscription lorsque plusieurs groupes d'action certifiés existent dans la circonscription. Elle est chargée d'organiser la discussion et de remplir le formulaire de remontées des Assemblées de circonscription destiné au Comité électoral.

Un tour de présentation des participant·es peut être effectué.

Étape n°2 : Discussion politique - 30 minutes

En petits groupes, discussion (20 minutes) :

- Comment envisagez-vous la suite de la campagne présidentielle à l'échelle de votre circonscription ?

Restitution des discussions (en 3 minutes) en plénière par un·e membre de chaque groupe. L'équipe d'animation propose une synthèse.

Étape n°3 : Proposition des chef·fes de file - 20 minutes

À cette étape, les Assemblées de circonscription sont chargées de proposer des binômes paritaires de chef·fes de file. Ces chef·fes de file auront d'abord pour rôle d'animer, pendant la campagne, le collectif militant. L'investiture définitive de nos candidat·es aux élections législatives n'interviendra qu'une fois prononcée par le Comité électoral, garant de la parité et de la représentativité de nos candidatures.

Les Assemblées de circonscription sont ainsi appelées à proposer au consensus un binôme paritaire de chef·fes de file, en précisant si elles le souhaitent la qualité de chef·fe de file titulaire ou suppléant·e.

Les animateur·rices de l'Assemblée communiquent la liste des candidatures déposées via le formulaire de candidature individuelle sur Action populaire aux participant·es de l'Assemblée de circonscription. Les candidat·es présent·es peuvent prendre la parole (5 minutes maximum) pour présenter leur candidature.

- Si un large consensus apparaît, complétez le formulaire de remontée des Assemblées de circonscriptions en y indiquant les noms et coordonnées des chef·fes de file proposé·es par l'Assemblée.

- Si le consensus doit être recherché, organisez un tour de prise de parole en plénière.

- Si l'Assemblée considère qu'il lui faut davantage de temps de débat, qu'elle constate une absence ou un manque de candidatures, l'impossibilité de réaliser la parité, ou qu'elle ne parvient pas à désigner à un large consensus un binôme paritaire de chef·fes de file, elle précise les éléments de contexte qui lui paraissent nécessaires via le formulaire de remontée transmis au Comité électoral. Le Comité électoral pourra le cas échéant convoquer une nouvelle Assemblée de circonscription.

Étape n°4 : Calendrier des actions - 20 minutes

Établissez un plan d'action pour les semaines à venir.

Circonscriptions où le ou la député·e sortant·e soutient la candidature de Jean-Luc Mélenchon au 7 novembre 2026.

Là où les député·es sortant·es soutiennent la candidature de Jean-Luc Mélenchon au 7 novembre 2026, une seconde vague d'Assemblées de circonscription pourra intervenir ultérieurement, en fonction notamment du calendrier de la probable dissolution de l'Assemblée nationale. A cette heure, ces parlementaires, qui poursuivent leur lutte frontale contre la macronie et l'extrême droite, doivent pouvoir se consacrer pleinement à cette tâche essentielle.

Paul Vannier,
Espace « Élu·es et élections »
Pour la Coordination des espaces de la France insoumise

Le 9 novembre 2026

